Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_074-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-074

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2025-074

FINANCES LOCALES

APPROBATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026-2027

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, précise au Conseil Municipal que les tarifs de la garderie périscolaire et de la cantine ont été étudiés et validés par la commission des affaires scolaires et par la commission des finances qui se sont réunies le 9 juillet 2026.

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs de la garderie municipale. Il rappelle que les tarifs sont différents entre les enfants de Matignon et les enfants hors commune. La commune de Matignon accorde une aide supplémentaire aux familles résidentes sur son territoire. Au vu du compte administratif de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026, un déficit paraît.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_074-DE

Tarif horaire (hors mercredi) Toute heure commencée est due	ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 Enfant commune		ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 Enfant hors commune	
	1er enfant	A partir du 2ème enfant Réduction sur le coût horaire	1er enfant	A partir du 2ème enfant Réduction sur le coût horaire
La 1ère ½ heure du matin (7h00 - 7h30)	0,50 €	0,40 €	0,65 €	0,55 €
2ème heure du matin (7h30 – 8h30)	1,00 €	0,90 €	1,30 €	1,20 €
1ère heure du soir (avec le goûter) (16h15 – 17h30)	2,25 €	2,05 €	2,90 €	2,70 €
2ème heure du soir (17h30 – 18h30)	1,00 €	0,90 €	1,30 €	1,20 €
3ème heure du soir (18h30 – 19h00)	0,50 €	0,40 €	0,65 €	0,55 €
Donc coût pour une journée :	5,25 €	4,65 €	6,80 €	6,20 €

PRECISE que dans le cadre du soutien scolaire que les écoles peuvent mettre en place pour les élèves lors des jours d'écoles (soit lundi, mardi, jeudi et vendredi), si celui-ci se déroule après l'école soit à 16h15, les enfants bénéficiant du soutien scolaire et allant à la garderie du soir bénéficieront d'une gratuité pour la première heure (soit de 16h15 à 17h30). En effet, ces élèves arrivent après 17h à la garderie.

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint,
Mathias DELHOMME

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN